



REGLEMENT

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL

MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS – Dimanche 7 décembre 2025

KATA

Extrait du règlement des compétitions – Saison 2025-2026

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité
- L'autorisation parentale pour les mineurs
- Justificatif de nationalité française
- Justificatif de naissance pour les mineurs nés sur le territoire français

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée.

Les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française des catégories minimales, cadets et juniors, mais qui sont nés sur le territoire français peuvent y participer.

Les juniors mineurs, atteignant la majorité en cours de saison, préserveront le même statut que les mineurs jusqu'à la fin de la saison sportive. (Cf. Article 5 – Compétiteur de nationalité étrangère).

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est possible (Cf. article 7 – Sur-classements).

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc homologué FFKDA / Ceinture rouge et ceinture bleue.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (*les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus*).

Dans la catégorie des MINIMES, CADETS, JUNIORS et SENIORS, un kata différent doit être exécuté lors des cinq premiers tours, (y compris pour les personnes qui sautent un tour. Le nom du kata doit être donné à la table d'arbitrage où la personne doit évoluer).

A partir du 6ème tour, l'athlète a la possibilité de refaire un kata exécuté, à condition de ne pas le répéter deux fois de suite. (à noter : le kata du 6ème tour ne doit pas être identique à celui du 5ème).

QUALIFICATIONS

Les 4 premiers qualifiés (ou 6 premiers au-delà de 16 compétiteurs – podium + les deux 5ème) sont sélectionnés pour le championnat de la Ligue Régionale.

Follow us :



Comité Départemental des Hauts-de-Seine de Karaté et Disciplines Associées
CDK92 Maison des sports - Place Jules Hunebelle – 92 140 Clamart
Tél : 06 80 07 35 15 – cd92.ffkarate@gmail.com
Site internet : <http://sites.ffkarate.fr/hautsdeSeine>
Siret 422 752 808 00051 APE/NAF 9312Z
Association déclarée le 27/10/1977 sous le n°18/565



REGLEMENT CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL

MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS – Dimanche 7 décembre 2025

COMBAT

Extrait du règlement des compétitions – Saison 2025-2026

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité
- L'autorisation parentale pour les mineurs
- Justificatif de nationalité française
- Justificatif de naissance pour les mineurs nés sur le territoire français

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée.

Les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française des catégories minimales, cadets et juniors, mais qui sont nés sur le territoire français peuvent y participer.

Les juniors mineurs, atteignant la majorité en cours de saison, préserveront le même statut que les mineurs jusqu'à la fin de la saison sportive. (Cf. Article 5 – Compétiteur de nationalité étrangère).

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est possible (Cf. pages 41-42 – Sur-classements).

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc homologué FFKDA / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. De plus pour les minimales, plastron réversible bleu-rouge, (sans les ceintures sous le plastron) et casques bleu et rouge.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

DUREE DES COMBATS

Catégories seniors féminines et masculines : 3 minutes

Pour toutes les autres catégories d'âges : 2 minutes

CATEGORIE DE POIDS

L'athlète doit avoir un poids inférieur ou égal au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit et supérieur au poids de la catégorie inférieure.

Dans le cas où un compétiteur(trice) n'est pas au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit, il (elle) pourra être pesé(e) en sous-vêtements.

Une tolérance de poids de 300 grammes pour les masculins et 500 grammes pour les féminins peut être accordée. Concernant les catégories minimales et cadets pour les compétitions départementales, le changement de catégorie de poids pourra s'effectuer le jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

Les 4 premiers qualifiés (ou 6 premiers au-delà de 16 compétiteurs – podium + les deux 5ème) sont sélectionnés pour le championnat de la Ligue Régionale.

Follow us :



Comité Départemental des Hauts-de-Seine de Karaté et Disciplines Associées
CDK92 Maison des sports - Place Jules Hunebelle – 92 140 Clamart
Tél : 06 80 07 35 15 – cd92.ffkarate@gmail.com
Site internet : <http://sites.ffkarate.fr/hautsdeSeine>
Siret 422 752 808 00051 APE/NAF 9312Z
Association déclarée le 27/10/1977 sous le n°18/565